

Je suis atterrée de ce que j'ai entendu de la bouche des trois avocats "anti-racistes"

Ayant assisté au procès en appel de Fanny Truchelut, je suis atterrée de ce que j'ai entendu.

L'accusatrice avait comme avocat Gérard Wetzler, qui était aussi celui du Mrap. Cet avocat, bien connu à Epinal, a déversé un flot de mensonges et s'est fait rappeler à l'ordre par l'avocat général.

L'avocat de la LDH a pris ensuite la parole et c'est le procès de l'ancien avocat de Fanny Truchelut qu'il a fait.

Puis vint le représentant de la Licra et là, oh ! stupeur ! nous avons entendu à mots à peine couverts, que cette affaire n'avait rien de bizarre puisque les Vosgiens étaient sensibles aux thèses d'extrême droite...

Heureusement que le ministère public a rétabli l'ordre et rappelé l'objet du procès !

L'avocat de Fanny Truchelut n'a pas répondu à ces « adversaires » et a recadré l'affaire ; visiblement il avait tout relu et a démontré, preuves à l'appui, que ce qui était reproché à Fanny Truchelut ne tenait pas la route. Il a également rappelé qu'un jugement devait s'en tenir aux faits et que c'était le droit qui devait servir de références et non pas les préjugés des uns et des autres.

Attendons le verdict.

Cécile HUON